



**FOREST
CARBON
PARTNERSHIP
FACILITY**

Mises à jour du FCPF 2025

août 2025

Catalina Becerra; Daniel
Bermejo; Manuel Estrada

Agenda

01 Aperçu des mises à jour

02 Lignes directrices pour la validation et la vérification

03 Lignes directrices sur les tampons

04 modèle de rapport de suivi

05 Étiquetage des Absorptions





**FOREST
CARBON
PARTNERSHIP
FACILITY**

01 Aperçu des mises à jour

Aperçu des mises à jour

- **Mars 2024** : Modèle ER-MR, lignes directrices sur le tampon (la période de grâce pour l'application de la nouvelle évaluation des risques a commencé en septembre 2024), lignes directrices sur le processus.
- **Juillet 2024** : Améliorations des lignes directrices sur le tampon pour les renforcer, modèle ER-MR.
- **Janvier 2025** : Améliorations des lignes directrices sur la validation et la vérification, lignes directrices sur le processus, modèle ER-MR, glossaire des termes, et adoption du modèle de rapport de validation des écarts.
- **Plus tard en 2025** : Nouvelles améliorations des lignes directrices sur le processus.
- **À venir** : Afin de répondre aux nouvelles exigences ISO et de faciliter les efforts de rapport des pays participants au REDD+, de nouvelles mises à jour ont été effectuées et seront présentées dans les prochains jours



A person is seen from the side, carrying two large, rectangular woven baskets filled with green plants on a shoulder pole. The person is wearing a dark shirt and a woven hat. The background is a lush, green, hilly landscape. The baskets are made of woven bamboo or wood and are filled with various types of green plants, including long, thin leaves and some small yellow flowers. The person is walking on a dirt path.

02 Lignes directrices pour la validation et la vérification

Mises à jour des lignes directrices sur la validation et la vérification

- Les principales mises à jour portent sur les principes et les pratiques d'audit, notamment :
 - Validation des écarts, évaluation des erreurs significatives et non significatives
 - Niveau d'assurance
 - Exigences relatives aux visites sur site
 - Types d'opinions d'audit
- Principales modifications pertinentes pour les Programmes ER (à venir) :
 - **Validations** : désormais réalisées avec un « niveau d'assurance limité » → Aucun impact pour les Programmes ER.
 - **Visites sur site** : obligatoires une fois par période de certification, sauf justification → Les Programmes ER sans visite sur site doivent en planifier une pour la prochaine vérification.
 - **Opinions d'audit** : trois types d'opinions peuvent être émises : Positive, Positive avec réserves, Négative ou Avis de non-expression.





03 Lignes directrices sur les tampons

Lignes directrices sur les tampons BGL-1

- En septembre 2024, le FMT a organisé une série de webinaires régionaux pour présenter le nouveau BGL concernant l'application de l'outil d'évaluation du risque d'inversion figurant à l'Annexe I du BGL.
- Ces ajouts au BGL ont été généralement bien accueillis, et des suggestions ont été faites pour améliorer l'outil d'évaluation des risques.
- Pour répondre à ces recommandations, le FMT a développé un Outil interactif d'évaluation des risques qui facilite le calcul du pourcentage de mise en réserve pour risque d'inversion.
- La vidéo suivante nous présentera cet outil. [Risk Assessment Tool](#)



Buffer Guidelines

Version 4.2.1

March 2025

Lignes directrices sur les tampons BGL-2

Des mises à jour mineures ont été apportées pour améliorer la clarté :

Sous-indicateur a) Procédures, processus et résultats des consultations du Programme ER :

- Clarification des termes « représentants communautaires » et « représentants de la société civile »
- Inclusion d'une référence aux stratégies ou plans REDD+
- Précision que, si des événements de force majeure empêchent la participation des parties prenantes aux consultations, des évaluations antérieures peuvent être utilisées à la place.

Sous-indicateur b) Performance du Plan de Partage des Bénéfices:

- Un texte clair a été introduit précisant que les parties prenantes sont celles qui reçoivent directement des bénéfices du PPB, affinant ainsi la définition des parties prenantes.
- Il a été clarifié que seules les plaintes non résolues doivent être prises en compte dans l'évaluation

Sous-indicateur c) Performance du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP):

- Il a été précisé que seules les plaintes et les conflits relatifs aux droits fonciers et aux ressources, directement déclenchés ou impactés par le Programme de Réduction des Émissions (PRE), sont pertinents.
- Il a été clarifié que l'évaluation doit se concentrer sur les plaintes qui restent non résolues.

Lignes directrices sur les tampons BGL-3



La période de grâce de six mois pour l'entrée en vigueur des changements présentés en septembre 2024 (nouvel outil d'évaluation et Annexe 1) est terminée.

Les **ER-MRs** qui n'ont pas encore été soumises au FMT pour vérification de la complétude devront utiliser le nouvel outil d'évaluation. **Veuillez contacter le FMT si vous avez besoin d'aide pour comprendre ou utiliser l'outil. Nous sommes toujours disponibles pour vous aider.**

La version 4.3 des Buffer Guidelines, contenant les changements présentés, ainsi que la version Excel de l'outil d'évaluation des risques, seront publiées dans les prochaines semaines.

Rappel – Utilisation des RE de réserve après l'ERPA

Réserve d'incertitude

- Si l'Entité du Programme souhaite maintenir une réserve d'incertitude après l'ERPA → Le FMT transférera ses RE de réserve d'incertitude vers un compte de réserve équivalent.
- Sinon → le FMT annulera ses ER de réserve d'incertitude. Réserves de non-permanence des ER.

Réserves de non-permanence des ER

- Le programme ER doit mettre en place un mécanisme robuste de gestion des inversions qui couvre le risque d'inversions au-delà de l'ERPA (au moins jusqu'au 31 décembre 2037) et qui soit équivalent au buffer FCPF.
- Si un tel mécanisme est en place → le FMT transférera la part correspondante des ER de réserve vers ce compte de réserve.
- Sinon → le FMT annulera sa part proportionnelle des ER de réserve.

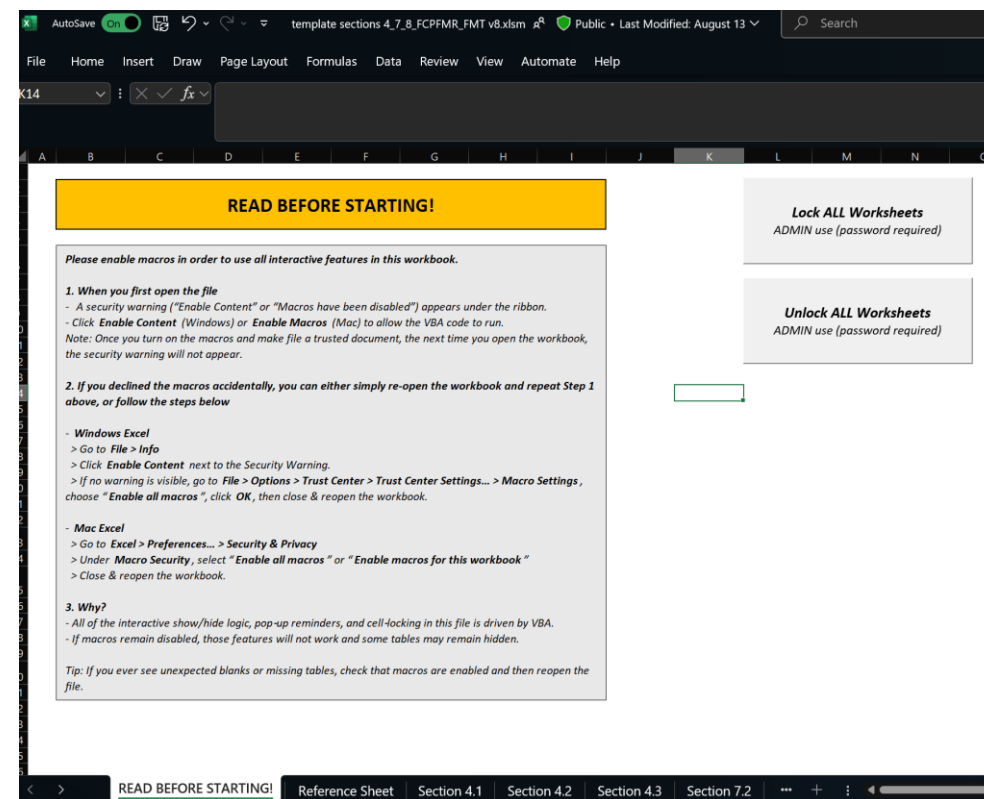
Date limite: Bien que ces actions doivent avoir lieu avant la fin de l'ERPA, le FMT accordera aux entités du programme jusqu'en 2028 avant d'annuler les unités.

A photograph of a woman with a joyful expression, wearing a vibrant, multi-colored striped shawl. She is standing amidst tall green corn plants, with some ears of corn visible. The background is filled with more greenery, suggesting a rural agricultural setting.

04 **Modèle de rapport de suivi**

Mises à jour de l'outil de modèle de rapport de suivi - 1

- Le FMT a développé un nouvel outil de rapport qui offre une solution rationalisée et automatisée, basée sur Excel, pour préparer les calculs ER-MR dans le cadre du FCPF.
- Il garantit que tous les calculs sont cohérents entre les Programmes ER et résout les problèmes d'incohérences internes causés par l'arrondi des décimales.
- Points clés:
 - Automatisation des données de référence, des décimales, des calculs d'ER et d'inversion.
 - Améliorations visuelles et fonctionnelles pour l'ergonomie et la cohérence.
 - Compatibilité totale avec les prochaines mises à jour du modèle Word ER-MR du FCPF.
 - Protection des cellules et assistance basée sur VBA.
- Plus de détails sur l'outil sont disponibles en annexe et dans la vidéo suivante. : [Template Tool FCPF ER-MR 4](#)



Mises à jour de l'outil de modèle de rapport de suivi - 2



- Ce nouvel outil de modèle ER-MR deviendra **obligatoire** après ce webinar pour tous les programmes.
- Les programmes ER en cours de vérification devront également utiliser le nouvel outil afin de s'assurer qu'il n'y a aucun problème avec l'OVV et la pré-émission.
- L'outil est convivial et la mise à jour des calculs ne devrait pas prendre plus de 10 minutes.
- Le FMT est disponible pour soutenir les pays participants au REDD+ dans la mise à jour des calculs.
- Le modèle ER-MR sera mis à jour en conséquence.
- Les commentaires et suggestions sont les bienvenus pour de nouvelles améliorations.

A woman with dark skin and braided hair is crouching in a field of young green plants. She is wearing a light-colored patterned shirt and a beige skirt. The field is filled with rows of small green seedlings. In the background, there are trees and a fence.

**FOREST
CARBON
PARTNERSHIP
FACILITY**

05 Étiquetage des Absorptions

Étiquetage des Absorptions

	Deforestation	If applicable, forest degradation	If applicable, enhanced removals from afforestation/ reforestation (A/R)	If applicable, enhanced removals from other activities besides A/R*	Total (tCO ₂ -e)
Emission or removals in the Reference Level (tCO ₂ -e)					
Emission or removals under the ER Program during the Reporting Period (tCO ₂ -e)					
Emission Reductions during the Reporting Period (tCO ₂ -e)					

- Le modèle ER-MR permet aux pays de déclarer séparément les réductions d'émissions et les absorptions (provenant soit de l'afforestation/reforestation, soit d'autres activités d'absorption).
- La déclaration n'est requise que si:
 - Les pays souhaitent étiqueter comme « absorptions » les RE du FCPF résultant des activités d'A/R.
 - Le pays cherche également à obtenir une attribution de crédits pour la même période selon une autre norme (par exemple, TREES), afin que des réductions appropriées puissent être appliquées par cette autre norme.
- L'étiquetage par le FMT ne sera effectué que si les réductions d'émissions provenant à la fois de la déforestation et de la dégradation des forêts pour l'année concernée sont supérieures à zéro.



Thank you!

forestcarbonpartnership.org

**FOREST
CARBON
PARTNERSHIP
FACILITY**



Any questions?

**FOREST
CARBON
PARTNERSHIP
FACILITY**